

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 juin 2024
Convocation du 18 juin 2024

N° 2024_06_012

Objet : Culture - Ecole de Musique intercommunale –Soutien financier 2024

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36
Vote contre : pour : 36 abstention :

Nathalie Volle, Elue déléguée en charge de la culture, du sport et du patrimoine rappelle le rôle de l'Ecole de Musique intercommunale sur le territoire communautaire sa fréquentation couvrant quasiment l'ensemble des communes.

Par ailleurs, son projet pédagogique garanti à la population un enseignement musical de qualité et diversifié, un parcours de formation complet, pour une pratique de la musique en amateur ou pour préparer des diplômés d'études musicales. La communauté de communes reconnaît que l'école remplit sa mission d'enseignement, d'animation, de création et de diffusion musicale sur le territoire, conformément au schéma départemental de l'éducation, des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPEA 2023-2028). Reconnaisant l'intérêt communautaire de l'Ecole de Musique de Vallon la communauté de communes s'est associée à la convention 2023-2025.

La déléguée précise que la communauté de communes souhaite être associée au nouveau projet d'établissement afin que soit menée une réflexion sur le développement de l'offre d'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire intercommunal. La collectivité a la volonté de garantir l'équité territoriale et l'accessibilité (géographique, économique sociale...) aux pratiques musicales amateurs. Elle souhaite également que l'école de musique devienne un acteur et un partenaire de sa politique d'éducation artistique et culturelle portée par le territoire.

Le président propose un accompagnement financier 2024 de 5 000€ qui sera complété du même montant par le Département de l'Ardèche. Ces moyens supplémentaires doivent servir à inscrire l'école de Musiques comme la structure de référence de l'enseignement musical sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_012-DE

SLO

Le conseil communautaire entendu l'exposé après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser pour 2024 une aide 5 000€ à l'école intercommunale de Musique.

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2024.

Autorise le Président à verser les montants alloués et à signer tout document complémentaire

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON